Mariage forcé et excision : Vers de nouveaux délits dans le Code Pénal

27/11/2012 à 17h39

Le gouvernement souhaite introduire dans le Code pénal de nouveaux délits pour mieux réprimer certaines formes de violence contre les femmes: le mariage forcé, ainsi que "l'incitation" à des mutilations sexuelles, a annoncé la ministre des Droits des femmes Najat Vallaud-Belkacem.

La ministre a indiqué que le gouvernement préparait "les modifications du code pénal nécessaires pour interdire la contrainte au mariage qui n'est pas encore un délit autonome en droit français, ainsi que l'incitation à subir une mutilation génitale", lors d'un colloque sur les mutilations sexuelles féminines à Paris organisé par le GAMS (Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines). Selon le ministère, le projet doit être formellement annoncé lors d'un comité interministériel aux Droits des femmes, vendredi, sous la houlette du Premier ministre Jean-Marc Ayrault. […]

Le Figaro